



## La nouvelle donne concernant l'immatriculation d'un véhicule

**La principale évolution.** Les véhicules obtiendront un numéro à vie, composé de deux lettres, trois chiffres et à nouveau deux lettres. Ces sept caractères seront attribués par le vendeur qui se connectera via Internet au système d'immatriculation national dès l'achat, sans recours à un numéro provisoire. Ensuite, que vous vendiez votre véhicule ou déménagiez ne changera pas votre plaque. L'objectif est d'assurer une meilleure traçabilité des voitures et d'éviter, notamment, le trafic d'automobiles volées.

**Les véhicules concernés.** Même si le système est d'ores et déjà mis en place pour les véhicules neufs, il faudra attendre le 15 juin pour que les véhicules d'occasion. Tant que vous ne vendez pas votre voiture actuelle ou que vous ne déménagez pas, vous gardez vos anciennes plaques d'immatriculation.

**Peut-on choisir ou non sa nouvelle immatriculation ?** Les codes seront attribués par un système automatique, dans l'ordre chronologique. Plus question d'avoir droit à des traitements de faveur ! On peut néanmoins prédire que le premier numéro "AA001AA" sera attribué à un véhicule vendu à La Réunion puisqu'avec le décalage horaire, c'est dans ce département que les concessionnaires ouvriront leurs portes les premiers, mercredi matin.

**Choisir un numéro de département.** On connaissait la référence européenne et nationale avec le "F" et les étoiles du drapeau de l'UE. Pour satisfaire les opposants aux changements, un "identifiant géographique national" situé sur la droite de la plaque a aussi été prévu avec le logo officiel de la région surmontant le numéro du département. Vous pourrez donc choisir d'indiquer le numéro de votre lieu de naissance, celui où vous avez rencontré votre conjoint(e), voire celui d'un endroit que vous ne connaissez pas. Contrairement au reste de l'immatriculation, vous pouvez changer ce numéro autant de fois que vous le souhaitez. En revanche, il ne sera pas possible de choisir un numéro de département ne correspondant pas au logo régional. Impossible, donc, pour une personne choisissant le "75" d'apposer l'hermine bretonne.

**Et la carte grise ?** Vous la recevrez désormais directement par la poste dans un délai d'une semaine après l'achat d'un véhicule. Plus besoin donc de passer par la case préfecture. Un double but dans ce changement : d'abord affecter le personnel administratif à d'autres tâches ; ensuite, sécuriser au maximum l'attribution des cartes grises qui deviendront orange pour l'occasion. Les déclarations de changements d'adresse seront à adresser à la préfecture par internet. Cette démarche est gratuite dans la limite des trois premières fois.